

LA FONDATION DU PATRIMOINE
en quelques mots...



Statut : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Son organisation : La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Ses moyens d'action : Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

La subvention : La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

**Pour plus de simplicité, faire des économies
et préserver l'environnement**

Faites un don sur Internet :
lorraine.fondation-patrimoine.org

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62, rue de Metz
54000 NANCY
Tél./Fax : 03.83.46.86.35
Mail : lorraine@fondation-patrimoine.org
Site internet : lorraine.fondation-patrimoine.org
@ Esquisse de Denis Mellinger, sculpteur

Ne pas jeter sur la voie publique

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

STATUE À LA MÉMOIRE DES ÂNES MORTS AU COURS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE À NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS

En 1916, la commune de Neuville-les-Vaucouleurs a été choisie par l'état-major de la 2^{ème} armée pour y installer un hôpital destiné à soigner les ânes blessés au cours des combats. Compagnons des Poilus, venus tout droit du Maroc, ces petits équidés se faufilaient beaucoup plus facilement que les chevaux dans les tranchées. Ils pouvaient endurer de lourdes charges et s'avéraient le meilleur moyen pour transporter, en première ligne, les denrées, les armes ou bien encore les munitions.

En ces années de commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale, la municipalité souhaite ériger une statue à la gloire de ces héros oubliés, sur la stèle installée au cœur du village à la fin des années 90 par Raymond Boissy, Fondateur de l'A.D.A.D.A. (Association Nationale des Amis des Ânes) rappelant l'existence d'un hôpital destiné à ces animaux durant la bataille de Verdun.

À cette occasion, deux jours de commémoration sont prévus les 30 et 31 juillet 2016 ; le village de Neuville-les-Vaucouleurs vivra au rythme de cette année.

L'impact visé de ce projet sur le territoire est d'apporter aux meusiens et aux touristes de nouvelles connaissances sur le rôle de ces animaux pendant la Grande Guerre.

Le projet permet également de mettre en valeur le territoire de l'arrière front français qui a joué un rôle important durant la bataille de Verdun.

La statue représentera un âne et un poilu. Elle sera sculptée par un artiste reconnu, Denis Mellinger et la fonderte d'art Joël Huguenin.

La Fondation du patrimoine de Lorraine s'associe à cette opération en lançant une campagne de mécénat populaire à destination des particuliers, des entreprises et des associations.

La municipalité et l'association A.D.A.D.A. comptent sur votre générosité et votre soutien financier pour mener à bien ce projet !



APPEL AU MÉCÉNAT
POPULAIRE

Mairie de
Neuville les
Vaucouleurs

Cette campagne de mécénat populaire est également réalisée avec le concours de l'« Association Nationale des Amis des Ânes » (A.D.A.D.A.)



ÉDIFICATION DE LA STATUE À LA MÉMOIRE DES ÂNES NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS (MEUSE)

Faites un don en ligne : www.fondation-patrimoine.org/32049

☐ Oui, je fais un don pour soutenir l'édification de la statue des ânes à Neuville-les-Vaucouleurs.
Chèque à l'ordre de : « FONDATION DU PATRIMOINE - STATUE DES ÂNES À NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS »
Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal si celui-ci n'aboutissait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Mon don est de _____ euros

l'impôt sur le revenu l'impôt sur la fortune l'impôt sur les sociétés
et le bénéfice d'une économie d'impôt au titre de :

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

– **de l'impôt sur le revenu à hauteur de 65% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).
Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

– **ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €**. (Cette limite est élevée lorsque le don est de 66 666 €)

Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :
– **de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don** (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires).
Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM ou ENTREPRISE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

MAIL

BON DE SOUSCRIPTION

Comment faire votre don pour ce projet ?

▶ **PAR INTERNET** - Plus simple et plus rapide !

▶ Faites votre don en ligne en cliquant sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/32049

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !

▶ **Par chèque** - Plus simple et plus rapide !